



K . CONCLUSION

Conformément au Guide de l'étude d'impact, 2017 : «Les parcs éoliens font ainsi partie de ces nouveaux aménagements à caractère technique et énergétique qui transforment les paysages par l'introduction de nouveaux objets aux dimensions exceptionnelles et de nouveaux rapports d'échelle. Il convient donc, dans la partie de l'étude d'impact consacrée au paysage et au patrimoine, de prendre en compte l'ensemble des composantes paysagères et patrimoniales pour donner des éléments de réponse aux questions : « Quelle est la capacité d'accueil d'un paysage à recevoir des éoliennes ? » et, si cette capacité ou potentiel d'accueil existe, « Comment implanter des éoliennes dans un paysage de manière harmonieuse et partagée ? » au regard notamment d'orientations données, ou d'objectifs de qualité paysagère formulés.

Dans un premier temps, l'état initial a mis en exergue les sensibilités paysagères spécifiques du territoire de l'étude, à savoir :

- Un site d'étude en zone favorable au développement éolien dans le SRE du Poitou-Charente (annulé en 2017), en dehors des secteurs emblématiques et des vallées principales ;
- Une structure paysagère forte : la vallée du Thouet et de ses affluents, à l'est de la zone d'implantation potentielle (dans l'aire d'étude rapprochée) ;
- Un contexte éolien en mouvement et un projet qui présente la particularité de s'inscrire dans la continuité du parc existant de Maisontiers-Tessonnière ;
- Un maillage d'axes de communication variés (de la nationale 149 au GR 36 qui longe la vallée du Thouet) où les perceptions visuelles sont rythmées par les mouvements du relief et la végétation, alternant entre perceptions ouvertes, tronquées ou fermées ;
- Des sensibilités pressenties avec des monuments historiques et des sites protégés, et notamment avec :
 - > MH 9 : Ancienne abbaye et SPR d'Airvault
 - > MH 13 : Domaine et SPR de Saint-Loup
 - > MH 17 : Château d'Orfeuille à Gourgé
 - > MH 20 : Église de Gourgé
 - > MH 30 : Chapelle Sainte-Guillaume de Sainte-Gemme
 - > MH 41 : Tour et SPR de Thouars
 - > MH 52 : Dolmen E134 de Taizé
 - > MH 53 : Église, MH 54 : château et SPR d'Oiron
 - > MH 62 : Château et site inscrit de la Roche-Faton de l'Hourmois
 - > Site inscrit : Château de Tennesus à Amailloux
 - > Site inscrit du parc du château du Theil à Saint-Aubin-le-Cloud
- Un habitat éloigné peu sensible et des risques de modification du paysage quotidien limités en raison de la présence d'un parc en fonctionnement dans le prolongement du projet mais néanmoins, des sensibilités significatives relevées pour les lieux de vie de l'aire immédiate notamment.

Puis l'analyse des impacts a permis d'évaluer et de qualifier l'effet réel du projet de Maisontiers 2 sur ces sensibilités :

- Des zones de visibilité nouvellement impactées peu étendues au vu du nombre réduit d'éoliennes projetées (3). Le projet constitue un renforcement du motif éolien, en lien avec la capacité d'accueil du paysage, qui préserve des interdistances proches de l'état existant avec les autres parcs éoliens ;
 - Un projet à l'échelle du paysage avec des effets de miniaturisation limités à des séquences très proches de la zone d'implantation ;
 - Une appréciation globale du paysage peu modifiée depuis les axes routiers, en raison notamment de la réflexion menée lors de l'élaboration des variantes pour créer une cohérence entre le projet et le parc en fonctionnement de Maisontiers-Tessonnière ;
 - Des impacts significatifs (modéré ou supérieur) sur le patrimoine protégé limité à deux édifices : le château d'Orfeuille et le château de Maisontiers. Pour ce dernier, des mesures de réduction et/ou d'accompagnement ont été proposées ;
 - Une appréciation du paysage quotidien des riverains finalement peu modifiée par l'introduction du projet, en lien avec un renforcement mesuré du motif éolien et une mesure de plantation proposée pour les riverains qui en feraient la demande dans l'objectif de réduire localement la vue sur les éoliennes projetées, ainsi qu'une mesure d'embellissement du cadre de vie au niveau du bourg de Maisontiers, où des impacts forts ont été relevés. À noter qu'une analyse de l'occupation visuelle a été réalisée sur les bourgs de Maisontiers, Enjouran et l'Hôpiveau à proximité immédiate du projet et qu'aucun effet significatif n'a été mis en évidence par l'introduction du projet éolien de Maisontiers 2.
- Le projet éolien de Maisontiers 2 est le fruit d'une réflexion itérative, prenant en compte l'ensemble des enjeux paysagers, mais aussi écologiques, physiques, acoustiques, humains et techniques, afin d'aboutir à un projet de moindre impact environnemental. Ainsi, des dispositions ont été prises dès les premières phases du développement du projet afin de proposer un site et une implantation garante d'une insertion visuelle optimale. Des mesures proportionnées au niveau des impacts ont ensuite été proposées afin d'accompagner l'acceptation du projet.

ANNEXES



Annexe 1

Table des photographies

Photo 1 : Panorama sur la carrière du Noubleau depuis le belvédère aménagé au nord du site, le long de la RD 135	19
Photo 2 : Panorama sur la carrière de la Peyratte depuis le belvédère aménagé	19
Photo 3 : La vallée du Thouet à Saint-Généroux (© Agence Couïasnon).....	19
Photo 4 : Ambiance paysagère // Bocages, ici une vue relativement dégagée à la faveur du relief.....	27
Photo 5 : Ambiance paysagère // Bocages, la profondeur des vues est rythmée par le maillage végétal.....	27
Photo 6 : Ambiance paysagère // Vallée du Thouet, ici à l'est de St-Jacques-de-Thouars	29
Photo 7 : Ambiance paysagère // Vallée du Thouaret, ici au nord de St-Varent	29
Photo 8 : Ambiance paysagère // Panorama depuis les remparts de Thouars	31
Photo 9 : Ambiance paysagère // Panorama depuis la Tour du Prince-de-Galles à Thouars	31
Photo 10 : Ambiance paysagère // Panorama depuis l'ancien château de Parthenay	31
Photo 11 : Ambiance paysagère // Plaine de champs ouverts, ici depuis la RD 37	33
Photo 12 : Ambiance paysagère // Plaine de champs ouverts, ici au nord-est d'Oiron	33
Photo 13 : Parc éolien de Maisontiers-Tessonnière	37
Photo 14 : Parc éolien de Glénay	37
Photo 15 : Vue en direction de la ZIP, depuis les abords de la chapelle Saint-Guillaume	42
Photo 16 : Vue en direction de la ZIP, depuis la tour du rempart de Thouars	42
Photo 17 : Vue en direction de la ZIP, depuis la RD 37 à proximité du dolmen.....	43
Photo 18 : Vue en direction de la ZIP, depuis l'entrée du domaine de la Roche Faton.....	43
Photo 19 : Vue en direction de la ZIP, à proximité de l'édifice protégé.....	44
Photo 20 : Vue depuis la RD 64 en direction de la zone de projet.....	44
Photo 21 : Vue fermée par le relief de la vallée depuis le SPR de Thouars	47
Photo 22 : L'implantation en promontoire de la ville permet des panoramas en direction de l'ouest, sans visibilité vers le projet.....	47
Photo 23 : Depuis le sommet d'une tour des remparts de la ville, une vue panoramique s'offre à l'observateur où le projet pourrait être visible au loin	47
Photo 24 : Au sein du SPR, la densité de la trame bâtie ferme fréquemment les vues	48
Photo 25 : Au sein du SPR, la densité de la trame bâtie ferme fréquemment les vues	48
Photo 26 : Panorama cadré vers l'est au sein du SPR de Parthenay, sans visibilité possible du projet.....	49
Photo 27 : Panorama vers la ZIP depuis l'ancien château de Parthenay (au nord du SPR), sans visibilité possible du projet.....	49
Photo 28 : Le relief de la vallée du Thouet et la densité de la trame bâtie contraignent fortement le risque de visibilité du projet depuis le SPR de Parthenay (vue dos au projet).....	49
Photo 29 : Le château et l'église protégés d'Oiron s'inscrivent en bordure de la plaine cultivée.....	50
Photo 30 : ... mais en direction du projet, les vues sont filtrées par la trame végétale et bâtie qui sépare la ZIP de l'observateur.....	50
Photo 31 : Façade nord de l'église Saint-Hilaire de Melle	51
Photo 32 : Vue en direction de la zone d'implantation potentielle, depuis les abords du cours d'eau	54
Photo 33 : Vue en direction de la zone d'implantation potentielle, le projet sera masqué par les masses végétales en place.....	55
Photo 34 : Depuis la voie qui borde le nord-ouest du domaine, les vues sont fortement contraintes par la végétation.....	55
Photo 35 : Vue en direction de la zone d'implantation potentielle, fermée par les masses végétales en place	55
Photo 36 : Les abords de l'étang ne permettent pas de vue en direction de la ZIP	55
Photo 37 : Vue filtrée en direction de la zone d'implantation potentielle par la haie en arrière-plan, depuis la frange sud-est du site protégé 56	56
Photo 38 : Vue filtrée en direction de la zone d'implantation potentielle par la trame végétale, depuis le nord site protégé.....	56
Photo 39 : Vue fermée par la trame végétale en direction de la zone d'implantation potentielle, depuis la RD 127 qui longe l'étang.....	56
Photo 40 : Pont sur le Thouet à Gourgé	61
Photo 41 : Malgré un caractère anthropique, le lac de Cébron dégage une ambiance «nature»	61
Photo 42 : Panorama sur la vallée du Thouet depuis l'ancien terrier du Fief d'Argent.....	61
Photo 43 : Perceptions longues en direction de la ZIP, latérales à l'axe de la route, depuis la RD 725	63
Photo 44 : Perceptions semi-ouvertes en direction de la ZIP, depuis la RN 149, rythmée par l'épaisseur et la disposition de la végétation le long des voies.....	63
Photo 45 : Perceptions semi-ouvertes en direction de la ZIP, depuis la RN 149, rythmée par les ondulations du relief et la trame végétale 64	64
Photo 46 : Perceptions longues, et fugaces, le long de la RD 46 à la faveur d'une crête secondaire et d'un relâchement dans la trame végétale	64
Photo 47 : Séquence fermées depuis la RN 149 à l'occasion du franchissement du Cébron	64
Photo 48 : L'ondulation du relief et la trame végétale rythment significativement les perceptions, comme ici depuis la RD 938	64
Photo 49 : Vue filtrée par la trame végétale depuis une aire de repos le long de la RD 938	65
Photo 50 : La végétation alentour cadre les perceptions de l'usager dans l'axe de la route, ici vus depuis la RD 46.....	65
Photo 51 : Panorama sur la vallée du Thouet depuis la rive orientale le long du GR 36	65
Photo 52 : Le relief du versant oriental de la vallée du Thouet permet des perceptions longues, ici depuis la RD 137	66
Photo 54 : Depuis la RD 938 qui passe en contrebas, les vues sont fermées par des talus végétalisés	66
Photo 55 : Vues semi-ouvertes en direction de la ZIP depuis la RD 938, à hauteur de l'intersection avec les RD 170 et 28.....	66
Photo 53 : Voie ferrée à Airvault	66
Photo 56 : Percée visuelle depuis l'entrée du bourg de Faye-l'Abbesse en raison de la faible densité du tissu bâti.....	71
Photo 57 : Vue semi-ouverte en direction de la ZIP malgré la trame bâtie du centre-bourg de Boussais	71
Photo 60 : La faible densité de la trame bâtie du bourg de Boussais permet des vues ouvertes en direction du projet	71
Photo 58 : Vue semi-ouverte en direction de la ZIP depuis les franges du hameau de la Maucarrière	71
Photo 59 : Vue largement filtrée par la végétation, en sortie de Lageon.....	71
Photo 61 : Concurrence visuelle potentielle entre le projet et la silhouette d'Airvault.....	73
Photo 64 : Percée visuelle depuis Airvault, en contrebas s'étend la vallée du Thouet.....	73
Photo 62 : Panorama sur la vallée du Thouet depuis Louin (vue dos à la ZIP).....	73
Photo 63 : Vues partielles depuis l'intérieur du village d'Angély (© agence Couïasnon)	73
Photo 65 : Vue semi-ouverte en direction de la ZIP depuis les franges de Louin	73
Photo 66 : Vue ouverte sur le versant opposé de la vallée du Thouet depuis les franges nord de Saint-Loup-sur-Thouet	75
Photo 67 : Vue sur la silhouette nichée du bourg de Saint-Loup dans la vallée du Thouet.....	75
Photo 68 : Niché dans la vallée du Thouet, les vues sont majoritairement fermées depuis le village de Saint-Loup	75
Photo 69 : Panorama sur la vallée du Thouet, depuis le GR 36 à Marouillais.....	77
Photo 72 : Entrée principale du domaine de Saint-Loup	80
Photo 70 : Vue sur le jardin clos dans le domaine.....	80
Photo 71 : Perceptions lointaines vers la ZIP à l'orée du bois du domaine	80
Photo 73 : Façade ouest de l'église de Gourgé.....	81
Photo 74 : Façade ouest de l'église de Gourgé.....	81
Photo 75 : Séquence de covisibilité potentielle avec l'abbaye d'Airvault	82
Photo 76 : Séquence de covisibilité potentielle avec le château d'Orfeuille.....	83
Photo 77 : Séquence de covisibilité potentielle avec le château d'Orfeuille depuis les rives du Cébron.....	83
Photo 78 : Du fait de l'implantation étagée sur le versant, des percées visuelles ponctuelles sont possibles vers la ZIP.....	85
Photo 79 : Dans le centre ancien d'Airvault, les vues en direction de la ZIP sont fermées	85
Photo 80 : Vue ouverte en direction de la ZIP depuis le nord-est du SPR	86
Photo 81 : Vue sur Saint-Loup, niché dans la vallée du Thouet	86
Photo 82 : Vue filtrée en direction de la zone d'implantation potentielle en limite du site inscrit.....	88
Photo 83 : Le château de Tennessus s'inscrit au sein d'un domaine arboré	88
Photo 86 : L'étang d'Enjournan et le parc éolien de Maisontiers-Tessonnière	93
Photo 84 : Pâtures et trame bocagère sont les éléments caractéristiques de l'aire d'étude immédiate et, ici, de la ZIP.....	93
Photo 85 : Vue sur le parc éolien de Maisontiers-Tessonnière	93
Photo 87 : La trame végétale réduit fortement la profondeur des perceptions depuis le réseau routier tertiaire.....	98
Photo 89 : Du fait d'une taille basse de la haie qui borde la route, cette séquence est ouverte en direction de la ZIP et du parc éolien de Maisontiers-Tessonnière.....	98
Photo 90 : Les percées visuelles en direction du projet sont courtes et limitées du fait de la trame végétale qui longe la RD 27	98
Photo 88 : Le hameau de l'Hôpiveau s'insère également dans une trame végétale dense.....	98
Photo 91 : Séquence ouverte en direction de la ZIP depuis la RD 27 au nord de Maisontiers	99
Photo 92 : Perceptions filtrées par la trame végétale au sein même de la ZIP	99

Photo 94 : Selon la conduite de la haie au premier plan, le projet pourra être visible en toile de fond	99
Photo 93 : Perceptions fermées au passage d'un vallon au sud de Maisontiers.....	99
Photo 95 : La trame végétale et bâtie qui longe les routes communales réduit fortement la profondeur des perceptions	100
Photo 97 : ... mais la végétation est tout de même omniprésente le long de la séquence de la RD 938 qui passe dans l'aire d'étude immédiate 100	100
Photo 96 : La RD 938 permet localement des perceptions latérales ouvertes en direction de la ZIP.....	100
Photo 101 : Percée visuelle en direction du parc éolien de Maisontiers-Tessonnière et la ZIP depuis le nord d'Enjouran.....	101
Photo 100 : La végétation cadre les vues dans l'axe de la route et, ici, vers une éolienne existante.....	101
Photo 99 : Au passage du hameau du Coudray, la trame végétale et bâtie cadre les vues de l'usager dans l'axe de la route.....	101
Photo 98 : À proximité de la ZIP, la RD 27 présente des vues latérales contraintes par la végétation.....	101
Photo 102 : Vue partielle en direction de la ZIP depuis l'entrée nord du hameau de l'Hôpiteau.....	104
Photo 104 : Vue partielle en direction de la ZIP depuis le cœur du hameau de l'Hôpiteau	104
Photo 103 : Percée visuelle dans la trame bâtie depuis les franges sud-est de l'Hôpiteau	104
Photo 105 : Vue partielle en direction de la ZIP depuis les franges sud-ouest de l'Hôpiteau	104
Photo 106 : Vue partielle sur les éoliennes du parc éolien de Maisontiers-Tessonnière et la ZIP depuis le nord d'Enjouran.....	105
Photo 108 : Vue partielle sur les éoliennes du parc éolien de Maisontiers-Tessonnière et la ZIP depuis le sud d'Enjouran.....	105
Photo 107 : Vue partielle sur les éoliennes du parc éolien de Maisontiers-Tessonnière et la ZIP depuis l'est d'Enjouran.....	105
Photo 109 : Vue partielle sur les éoliennes du parc éolien de Maisontiers-Tessonnière et la ZIP depuis le nord-ouest de Billy.....	106
Photo 111 : Vue partielle en direction de la ZIP depuis les franges est de Billy	106
Photo 110 : Vue sur les façades des franges est de Billy, exposées face au projet (dos à la ZIP).....	106
Photo 112 : Vue partielle sur les éoliennes du parc éolien de Maisontiers-Tessonnière et la ZIP depuis les habitations à l'est de Billy.....	106
Photo 113 : La faible densité de la trame bâtie permet des vues partielles sur la ZIP entre deux habitations	107
Photo 115 : Depuis la frange nord de Maisontiers, des vues partielles vers la ZIP sont possibles	107
Photo 114 : Vue ouverte sur la ZIP (et les éoliennes de Maisontiers-Tessonnière) depuis le centre de Maisontiers	107
Photo 116 : Le ruisseau de la Taconnière, qui borde le bourg de Maisontiers, cloisonne, localement, les vues	107
Photo 117 : La trame végétale et bâtie limite la profondeur des perceptions depuis l'entrée de Ripère.....	108
Photo 118 : Au centre de Ripère les vues sont contraintes par la trame bâtie	108
Photo 119 : En sortie de Ripère la profondeur des vues est limitée par la trame végétale.....	108
Photo 120 : Les habitations du lieu-dit de l'Étang Fourreau présentent des façades orientées vers le plan d'eau, avec la ZIP et le parc éolien de Maisontiers-Tessonnière en arrière-plan	110
Photo 121 : Vue filtrée par la végétation en direction de la ZIP depuis le lieu-dit Néron.....	110
Photo 122 : Vue ouverte en direction de la ZIP et du projet éolien de Maisontiers-Tessonnière depuis les abords du lieu-dit de la Maison Neuve	110
Photo 123 : Le lieu-dit du Petit Buisson est bordé de haies denses qui limitent la profondeur des perceptions	111
Photo 125 : L'habitation de la ferme du Trait présente une façade ouverte vers la ZIP	111
Photo 127 : Les habitations du lieu-dit de l'Ormeau Pitry s'insèrent dans une trame végétale relativement dense qui limite la profondeur des perceptions	111
Photo 124 : Vue partielle en direction de la ZIP depuis le lieu-dit de Bel-Air.....	111
Photo 126 : Le lieu-dit de Sainte-Marie-du-Pont est dans une alcôve végétale qui limite la profondeur des vues.....	111
Photo 128 : Percée visuelle vers les éoliennes du parc de Maisontiers-Tessonnière depuis les Burelières	112
Photo 129 : Vue ouverte en direction de la ZIP et du parc éolien de Maisontiers-Tessonnière depuis les franges des habitations de la Martinière.....	112
Photo 130 : Vue ouverte en direction de la ZIP et du parc éolien de Maisontiers-Tessonnière depuis le lieu-dit de la Nousilière	112
Photo 131 : Vue partielle en direction de la ZIP et du parc éolien de Maisontiers-Tessonnière depuis le Logis.....	113
Photo 132 : Vue partielle en direction de la ZIP et du parc éolien de Maisontiers-Tessonnière depuis le nord du Coudray	113
Photo 133 : Depuis le sud du domaine, le château n'est pas visible.....	117
Photo 134 : Entrée du château de Maisontiers	117
Photo 136 : Les façades du château orientées en direction du projet sont nichées dans un écrin boisé.....	117
Photo 135 : Depuis le bourg de Maisontiers, qui borde le domaine, le château est à peine visible.....	117

Annexe 2

TABLE DES FIGURES

Figure 2 : Carte de localisation géographique 2/3.....	10
Figure 1 : Carte de localisation géographique 1/3	10
Figure 3 : Carte de localisation géographique 3/3	10
Figure 4 : Carte de visibilité théorique	12
Figure 5 : Carte illustrant la conversion du bassin visuel du projet en aires d'étude.....	13
Figure 6 : Carte des aires d'étude	16
Figure 7 : Carte du relief et de l'hydrographie	18
Figure 8 : Localisation du projet sur la carte lithologique simplifiée (source : brgm.fr)	19
Figure 9 : Coupe paysagère AA'.....	21
Figure 10 : Coupe paysagère BB'.....	23
Figure 11 : Carte des unités paysagères.....	24
Figure 12 : Localisation du projet sur la carte des entités paysagères de Poitou-Charentes.....	25
Figure 13 : Bloc diagramme sur les unités paysagères du bocage Bressuirais et de la Gâtine de Parthenay.....	26
Figure 14 : Bloc diagramme de l'unité paysagère de la vallée du Thouet et de ses affluents	28
Figure 15 : Bloc diagramme de l'unité paysagère du Parthenay.....	30
Figure 16 : Bloc diagramme de l'unité paysagère des Plaines de Neuville, Moncontour et Thouars	32
Figure 18 : Localisation du projet sur la carte de délimitation territoriale du SRE Poitou-Charentes.....	34
Figure 17 : Localisation du projet sur la carte «Territoires emblématiques» extraite du SRE Poitou-Charentes.....	34
Figure 19 : Localisation du projet sur la carte «Principales vallées» extraite du SRE Poitou-Charentes.....	35
Figure 20 : Carte du contexte éolien	36
Figure 21 : Interdistances entre parcs éoliens	37
Figure 22 : Carte des monuments historiques.....	38
Figure 23 : Schématisation des principes de visibilité - covisibilité directe - covisibilité indirecte (© Agence Couïasnon)	39
Figure 24 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 1/2.....	40
Figure 25 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 2/2.....	41
Figure 26 : Synthèse de la sensibilité paysagère des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 1/2.....	45
Figure 27 : Synthèse de la sensibilité paysagère des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 2/2.....	45
Figure 28 : Bloc diagramme avec localisation du SPR de Thouars.....	46
Figure 29 : Localisation du SPR sur fond Scan IGN 25 avec carte de visibilité théorique du projet.....	46
Figure 30 : Bloc diagramme avec localisation du SPR de Parthenay	48
Figure 31 : Localisation du SPR sur fond Scan IGN 25 avec carte de visibilité théorique du projet.....	48
Figure 32 : Bloc diagramme avec localisation du SPR de Oiron.....	50
Figure 33 : Localisation du SPR sur fond Scan IGN 25 avec carte de visibilité théorique du projet.....	50
Figure 34 : Carte des sites protégés.....	52
Figure 35 : Liste des sites protégés dans l'aire d'étude éloignée	53
Figure 37 : Localisation du site protégé sur fond Scan IGN 25 avec carte de visibilité théorique du projet.....	54
Figure 36 : Bloc diagramme avec localisation du site protégé	54
Figure 39 : Localisation du site protégé sur fond Scan IGN 25 avec carte de visibilité théorique du projet.....	55
Figure 38 : Bloc diagramme avec localisation du site protégé	55
Figure 41 : Localisation du site protégé sur fond Scan IGN 25 avec carte de visibilité théorique du projet.....	56
Figure 40 : Bloc diagramme avec localisation du site protégé	56
Figure 42 : Carte de l'aire rapprochée.....	58
Figure 43 : Carte du relief.....	60
Figure 44 : Carte des axes de communication.....	62
Figure 45 : Carte de la perception depuis les principaux axes de communication.....	67
Figure 46 : Carte de la répartition des habitats	68
Figure 48 : Implantation du bourg de Boussais par rapport à la zone d'implantation potentielle	70
Figure 47 : Liste des habitats présentant une implantation sur le plateau.....	70
Figure 50 : Implantation du bourg d'Airvault par rapport à la zone d'implantation potentielle	72
Figure 49 : Liste des habitats présentant une implantation sur un versant.....	72
Figure 52 : Implantation du bourg de St-Loup-sur-Thouet par rapport à la zone d'implantation potentielle.....	74
Figure 51 : Liste des habitats présentant une implantation en vallée	74
Figure 53 : Carte de synthèse de la sensibilité de l'habitat.....	76
Figure 54 : Carte des monuments historiques.....	78
Figure 55 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée.....	79
Figure 56 : Synthèse de la sensibilité des Monuments Historiques de l'aire d'étude rapprochée	84
Figure 57 : Bloc diagramme avec localisation du SPR d'Airvault.....	85
Figure 58 : Localisation du SPR sur fond Scan IGN 25 avec carte de visibilité théorique du projet.....	85
Figure 59 : Bloc diagramme avec localisation du SPR de Saint-Loup-Lamairé	86
Figure 60 : Localisation du SPR sur fond Scan IGN 25 avec carte de visibilité théorique du projet.....	86
Figure 61 : Carte des sites protégés.....	87
Figure 63 : Localisation du site protégé sur fond Scan IGN 25 avec carte de visibilité théorique du projet.....	88
Figure 62 : Bloc diagramme avec localisation du site protégé	88
Figure 64 : carte de l'aire immédiate	90
Figure 65 : carte du relief.....	92
Figure 66 : Organisation du territoire.....	94
Figure 67 : Bloc diagramme de l'aire immédiate.....	95
Figure 68 : principaux axes de déplacement.....	96
Figure 69 : Sensibilités paysagères depuis les principaux axes de déplacement	97
Figure 70 : Carte de la répartition de l'habitat	102
Figure 71 : Carte de localisation des photographies illustrant la perception depuis l'habitat isolé.....	109
Figure 72 : Carte de la sensibilité paysagère de l'habitat.....	114
Figure 73 : Carte des monuments historiques.....	116
Figure 74 : Carte de synthèse 1/2.....	120
Figure 75 : Carte de synthèse 2/2.....	121
Figure 76 : Carte de localisation des photomontages de comparaison des variantes.....	126
Figure 77 : Carte de visibilité théorique du projet éolien	136
Figure 78 : Carte de visibilité théorique angulaire du projet éolien	137
Figure 79 : Tableau descriptif des enjeux paysagers par photomontage - Aire éloignée	139
Figure 80 : Tableau descriptif des enjeux paysagers par photomontage - Aire rapprochée.....	140
Figure 81 : Tableau descriptif des enjeux paysagers par photomontage - Aire immédiate	141
Figure 82 : Carte des points de photomontage sur la carte de visibilité théorique	142
Figure 83 : Carte de localisation des photomontages sur la synthèse des enjeux 1/2	143
Figure 84 : Carte de localisation des photomontages de l'aire immédiate	144
Figure 85 : Carte de localisation des photomontages sur la synthèse des enjeux 2/2	145
Figure 86 : Tableau récapitulatif des critères d'occupation pour les 3 points étudiés après ajout du projet.....	374
Figure 87 : Localisation de la prise de vue pour la simulation du PDL.....	375
Figure 88 : Simulation d'intégration du poste de livraison, vue vers le nord.....	375
Figure 90 : Tableau récapitulatif des mesures proposées pour le projet éolien	379
Figure 91 : Carte de synthèse des impacts 1/2.....	380
Figure 92 : Carte de synthèse des impacts 2/2.....	381

Annexe 3

CONFLIT D'ÉCHELLE / EFFET D'ÉCRASEMENT

Effet engendré lors qu'une éolienne est implantée à proximité immédiate d'un élément prédominant dans le paysage préexistant (silhouette d'un bourg, vallée, clocher d'église, monument, relief marqué...). La prédominance visuelle de l'éolienne et sa hauteur entraînent un écrasement du relief et des éléments verticaux du paysage.

HAUTEUR APPARENTE

Comme pour tout élément du paysage, c'est l'angle vertical sous lequel une éolienne est perçue, mesurable en degrés. La hauteur apparente des éoliennes dépend de l'éloignement entre l'observateur et le parc éolien. Cette notion permet de mettre en relation les éléments composant le paysage (constructions, haies ou arbres, château d'eau, ...) et les éoliennes en comparant leurs proportions dans le paysage depuis un point de vue spécifique.

IMPACT PAYSAGER

Modification de la perception du paysage que peut entraîner le projet, que ce soit des paysages remarquables, réglementés ou protégés, que des paysages ordinaires, du quotidien. L'appréciation de cet impact dépend d'un grand nombre de critères. L'impact d'un projet éolien sur un paysage peut être :

- Impact nul : les éoliennes sont invisibles et ne modifient pas les perceptions
- Impact très faible : les éoliennes sont à peine visibles et ne modifient pas les perceptions
- Impact faible : le projet est visible mais de façon ponctuelle et peu marquante
- Impact modéré : le projet est visible mais ne modifie pas radicalement le paysage perçu
- Impact fort : le projet est visible, les éoliennes apparaissent comme nouveau motif paysager
- Impact très fort : les éoliennes sont très visibles et créent un nouveau paysage, un paysage éolien.

Elles dominent souvent les autres éléments paysagers.

EFFET CUMULÉ

On parle d'effet cumulés entre deux éléments paysagers (deux éoliennes, une éolienne et une infrastructure remarquable, etc.) lorsque l'éolienne est visible depuis l'élément, l'élément est visible depuis l'éolienne ou encore que l'élément et l'éolienne sont visibles dans le même champ de vision.

LIGNES DE FORCE

Les lignes de force dans le paysage sont les lignes de fuite et de convergence, celles qui créent les perspectives. Ce peut être des lignes de crêtes, des linéaires de cours d'eau, de l'infrastructure routière, etc. Les croisements de ces lignes peut générer des points d'appel.

LISIBILITÉ - Source Lynch

C'est la clarté du paysage, la facilité d'identifier ses éléments et de les structurer en un schéma cohérent. Cette clarté permet d'abord de s'orienter, grâce aux indications sensorielles et aux souvenirs, assurant ainsi la «sécurité émotionnelle» des habitants.

MESURES DE RÉDUCTION - Source Guide EIE - MEEDM 2010

Les mesures de réduction ou réductrices visent à réduire l'impact. Il s'agit par exemple de la diminution ou de l'augmentation du nombre d'éoliennes, de la modification de l'espacement entre éoliennes, de la création d'ouvertures dans la ligne d'éoliennes, de l'éloignement des habitations, de la régulation du fonctionnement des éoliennes, de la plantation des haies limitant ainsi la vue des éoliennes, etc...

MESURES COMPENSATOIRES - Source Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens - actualisation 2010

Les mesures de compensation ou compensatoires visent à conserver globalement la valeur initiale des milieux, par exemple en reboisant des parcelles pour maintenir la qualité du boisement lorsque des défrichements sont

nécessaires, en achetant des parcelles pour assurer une gestion du patrimoine naturel, en mettant en œuvre des mesures de sauvegarde d'espèces ou de milieux naturels, etc. Elles interviennent sur l'impact résiduel une fois les autres types de mesures mises en œuvre. Une mesure de compensation doit être en relation avec la nature de l'impact. Elle est mise en œuvre en dehors du site du projet.

MOTIF PAYSAGER

Un motif paysager est une composante du paysage qui résulte de l'action de l'homme et/ou de la nature. Un motif paysager «motive» l'intérêt, par exemple une rivière, un clocher, etc. Les unités paysagères sont constituées de plusieurs motifs.

PATRIMOINE - Code du Patrimoine

Ensemble des biens immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique.

PAYSAGE - Source Art. 1er Convention européenne du paysage (Florence)

Désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.

PERCEPTION - Source Tabarly et Doceul (ENS de Lyon, Dgesco)

Toute perception est la prise de conscience d'un objet par un sujet. C'est une réponse phénoménale à un stimulus qui se trouve influencée par le sujet lui-même. Au paysage - objet, le spectateur applique ses filtres, interprétations, symbolisations.

«La description du paysage, surtout si elle est réussie, nous apprend bien plus sur son auteur que sur le paysage même. Elle dit un état d'âme plus qu'un état du lieu» Les mots de la géographie, R. Brunet.

Par ailleurs, le paysage est perçu de façons très diverses, selon le point de vue, l'échelle, le moment. Les perceptions artistiques du paysage (littérature, peinture, etc.) sont d'une infinie variété et évoluent en fonction des époques.

REMARQUABLE - Source Art. R.350-1 Code de l'Environnement

Se dit des éléments de paysage qui attirent l'attention. Ce caractère remarquable « est notamment établi par leur unité et leur cohérence, ou encore par leur richesse particulière en matière de patrimoine ou comme témoins de modes de vie et d'habitat ou d'activités et de traditions industrielles, artisanales, agricoles et forestières »

SATURATION VISUELLE - Source Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens - actualisation 2010

Le terme de saturation visuelle appliqué à la part de l'éolien dans un paysage, indique que l'on a atteint le degré au-delà duquel la présence de l'éolien dans ce paysage s'impose dans tous les champs de vision. Ce degré est spécifique à chaque territoire et il est fonction de ses qualités paysagères et patrimoniales et de la densité de son habitat.

ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE (ZIP)

La zone d'implantation potentielle est l'espace résiduel, une fois appliqué le recul de 500 mètres des habitations et des zones destinées à l'habitat, dans lequel est projetée la construction des éoliennes et les aménagements liés à leur fonctionnement (chemin d'accès, plateforme, poste de livraison, etc.).

RIPISYLVE

Formations végétales qui se développent sur les bords des cours d'eau ou des plans d'eau situés dans la zone frontière entre l'eau et la terre.

THALWEG

Ligne joignant les points les plus bas du fond d'une vallée.

BUTTE TÉMOIN

Butte représentant, sur une plate-forme démantelée par l'érosion, les restes du relief ancien

Annexe 4

LOCALISATION DES MONUMENTS HISTORIQUES SUR FOND ORTHOPHOTO



A N N E X E S

390

ÉTUDE D'IMPACT DU PROJET ÉOLIEN DE MAISONTIERS - VOILET PAYSAGER



















